

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élections départementales, régionales et des assemblées de Corse, Guyane et Martinique 2021

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES **JUSQU'AU** VENDREDI 14 MAI 2021

Vendredi 07 mai 2021

Les élections départementales, régionales et des assemblées de Corse, Guyane et Martinique se tiendront les 20 et 27 juin prochain. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription peut être réalisée **jusqu'au** 14 mai 2021.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr <https://www.demarches.interieur.gouv.fr> ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 et les pièces exigées [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12669.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12669.do)

Si vous optez pour une inscription en mairie ou par courrier, pensez à anticiper votre démarche.

### QUAND FAUT-IL S'INSCRIRE SUR UNE LISTE ELECTORALE ?

Il est possible de s'inscrire **toute** l'année sur les listes électorales, toutefois pour participer aux scrutins des 20 et 27 juin 2021, vous devez le faire d'ici au vendredi 14 mai inclus.

Les nouveaux électeurs de 18 ans qui ont fait leur recensement citoyen sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. **C'est le cas également** des personnes devenues françaises après 2018. En revanche si vous avez déménagé, vous devez vous réinscrire auprès de la mairie de votre nouveau domicile ou déclarer votre nouvelle adresse en cas de déménagement dans la même commune.

Vous ne savez pas si votre situation est à jour ? Il est possible de vérifier votre inscription et vos informations sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

**Vous avez besoin d'aide dans vos démarches, tchattez avec Mia :** <https://www.demarches.interieur.gouv.fr>